

9^e Enquête de l'Observatoire des villes vertes

ARTIFICIALISATION DES SOLS : LA BATAILLE SILENCIEUSE DES VILLES

Paris, le 18 février 2021 – À l'aube de la mise en instruction parlementaire de la *loi Climat et Résilience* contenant des mesures sur la densification urbaine, [l'Observatoire des villes vertes](#) a souhaité interroger les collectivités sur leur niveau de prise en compte de l'enjeu d'artificialisation des sols. Pour cette 9^{ème} vague d'enquête, 18 grandes villes françaises ont partagé leurs stratégies et meilleures pratiques en matière de lutte contre l'artificialisation des sols.

Alors que les collectivités sont de plus en plus volontaires sur le sujet, et s'associent à une pluralité d'acteurs, elles semblent aussi privilégier des actions concrètes et visibles pour préserver la biodiversité (végétalisation de toitures, verdissement de cours d'écoles...). En revanche, ces efforts restent majoritairement concentrés sur le domaine public, et pourraient pâtir d'un ralentissement des investissements dans les infrastructures publiques dû à la crise.

Une volonté politique forte suivie par des premières actions concrètes

Le [gouvernement s'est fixé un objectif de réduire par deux le rythme d'artificialisation sur les dix prochaines années](#) dans le cadre du projet de loi Climat et Résilience. En amont de ce temps fort politique, l'Observatoire a pris le pouls auprès des collectivités fin 2020. **16 villes interrogées sur 18 déclarent s'être emparées du sujet de la lutte contre l'artificialisation des sols.** Cette dynamique se structure à l'échelle politique et locale : après une première impulsion des services espaces nature en ville et urbanisme, les édiles ont anticipé la volonté du gouvernement et apportent leur contribution pour contrer les conséquences liées à l'artificialisation des sols. **C'est par exemple le cas de la ville d'Amiens qui projette de créer un observatoire dédié** pour évaluer le développement urbain et les taux d'artificialisation des sols.

Par ailleurs, **toutes les collectivités interrogées n'avancent plus seules** : elles intègrent désormais des acteurs privés (citoyens, bailleurs sociaux et promoteurs immobiliers) dans leurs réflexions et projets de renaturation urbaine. Ainsi, la ville de **Nancy** s'appuie sur ses citoyens en proposant un financement des travaux de leurs jardins à hauteur de 70% si les espaces verts sont visibles depuis l'espace public, lorsque **Grenoble** propose jusqu'à 8 000 euros de subvention pour des travaux remplissant les mêmes critères.

Seul ombre au tableau, **le ralentissement des chantiers publics** dû à la crise du COVID : annoncés en fanfare en 2020, un grand nombre d'entre eux sont encore à l'arrêt et les budgets des communes fortement impactés par la crise sanitaire ne semblent pas prioriser ces chantiers pourtant indispensables.

« *La volonté des villes pour ralentir l'artificialisation des espaces semble résister à l'atonie voulue par la crise, comme en attestent les projets tangibles initiés par ces dernières en ce début d'année 2021* » commente **Laurent Bizot, président de l'Unep et co-président de l'Observatoire des villes vertes.** « *L'argument de l'attractivité des villes va sûrement jouer pour beaucoup, et ce d'autant plus en anticipation des prochains confinements, pour éviter un exode trop important d'habitants fuyant les grandes places urbaines pour plus de vert.* »

Priorité à la biodiversité et aux îlots de fraîcheur

Au cœur des politiques publiques des villes interrogées, trois ambitions président à la lutte contre l'artificialisation des sols : favoriser la **biodiversité** en ville, améliorer le **cadre de vie** des administrés et, enfin, lutter contre les **îlots de chaleur**. Ces bénéfices recherchés sont talonnés par l'amélioration de la qualité de l'air et l'attractivité de la ville. Les arguments d'ordre économiques semblent aujourd'hui moins évidents ou prioritaires : l'essor économique du cœur de ville et la préservation des zones périurbaines agricoles arrivent en bas des raisons invoquées.

Pour atteindre concrètement ces ambitions, **Marseille** a établi un zonage des tissus urbains à dominante pavillonnaire et y impose un pourcentage d'espaces verts compris entre 40 et 70%, dont deux tiers de pleine terre selon la configuration et les enjeux (paysagers, d'accès, etc.).

Dans le même souci d'amélioration du cadre de vie, vertueuse pour la protection de la biodiversité, plusieurs villes interrogées incitent à des opérations de fleurissement des rues aux abords des habitations comme la ville de **Perpignan** avec sa campagne intitulée « Fleurs des villes ».

« *L'urgence de protéger la biodiversité et de sanctuariser des îlots de fraîcheur en ville a bien été saisie par les municipalités* » se félicite **Pascal Goubier, président d'Hortis et co-président de l'Observatoire**. « *Pour autant, les sujets de l'attractivité et de l'essor économique devraient devenir les prochains piliers des politiques de végétalisation, en associant les citoyens et les acteurs privés dans cette démarche.* »

Des actions enclenchées encore trop circonscrites au domaine public

Concrètement, les villes répondantes ont décidé de réduire la part de sols artificialisés en investissant dans des **travaux de désimperméabilisation** - solution préférée des collectivités (15 villes sur 18).

12 villes sur 18 se lancent ou se sont lancées dans une revitalisation de leurs friches urbaines. À titre d'illustration, le projet **Reims Grand centre** vise à requalifier un secteur d'anciennes friches d'activité de 7 hectares (soit l'équivalent de 10 terrains de foot) en plein cœur de ville, en y intégrant un important volet végétal (150 arbres, 18 350 arbustes et plantes vivaces, 3 000 m² de prairies, forêt urbaine sur 1 600 m²) avec une végétalisation des noues et des parcelles d'infiltration.

D'autre part, **presque la moitié des villes répondantes (8 sur 18)** envisagent ou ont déjà débuté le verdissement des **cours d'école**. C'est le cas de **Paris** qui a lancé l'initiative des **cours Oasis** (ci-contre) : ce projet de rénovation verdissante de cours d'écoles permet une meilleure gestion de l'eau de pluie, en plus d'aménagements plus ludiques dans un objectif d'amélioration du bien-être des écoliers. Pensées comme des îlots de fraîcheur au cœur des quartiers, ces cours pourront également accueillir un public plus large en dehors des temps éducatifs et devenir notamment des « refuges » pour les personnes vulnérables durant les vagues de chaleur.



Des projets semblables fleurissent également dans d'autres villes telles que **Nancy** (43 cours d'école concernées) et **Montpellier**, ou encore **Nice** et **Poitiers** prochainement.

De manière générale les villes veulent éviter d'artificialiser encore plus, et intègrent pour cela quasi systématiquement des **concepteurs paysagistes** dans les projets de maîtrise d'œuvre (14 sur 18) et des **mesures coercitives dans les PLU/ PLUi** de plus en plus appliquées par les villes (10 sur 18).

Cet enseignement souligne la nécessité pour le gouvernement d'accompagner les collectivités en leur laissant les marges de manœuvre et les moyens suffisants pour décliner efficacement les engagements environnementaux nationaux à l'échelle des territoires et villes, au profit de projets plus durables et vertueux à leurs concitoyens.

Méthodologie

L'enquête a été réalisée du 15 octobre au 7 décembre 2020 via un questionnaire envoyé par mail au panel de villes de l'Observatoire, 18 villes ont répondu.

Pour échanger avec un porte-parole sur les résultats de l'enquête, [CLIQUEZ ICI.](#)



À propos de l'Observatoire des villes vertes

vertes : www.observatoirevillesvertes.fr

L'Observatoire des villes vertes a pour objectif de développer la réflexion sur les perspectives de la ville verte en France et de promouvoir le foisonnement d'initiatives végétales en milieu urbain. Créé en 2014 par l'Unep - Les Entreprises du Paysage – et Hortis, organisation rassemblant les responsables d'espaces nature en ville, l'Observatoire des villes vertes propose des cartographies dynamiques qui recensent les projets remarquables en matière d'aménagement paysagers urbains, des focus sur les tendances de demain, ainsi qu'un « laboratoire » où se mêlent divers sondages et études sur le thème du végétal.



À propos de l'Union Nationale des Entreprises du Paysage

L'Unep est la première organisation professionnelle représentative des 29 550 entreprises du paysage reconnue par les pouvoirs publics. Ses missions consistent à défendre et promouvoir les intérêts de la profession, et à informer et aider ses adhérents (74 % d'entre eux ont moins de 10 salariés) dans leur vie d'entrepreneur. Son organisation en unions régionales lui permet d'entretenir des relations de proximité avec ses adhérents. Les engagements de service de l'Unep sont certifiés selon le référentiel Quali'OP depuis 2006 ; depuis 2014, l'Unep a le niveau confirmé de l'évaluation Afaq 26000 (RSE)



À propos d'Hortis : <https://www.hortis.fr>

Hortis regroupe les responsables d'espaces nature en ville de toute la France. L'objectif du réseau est de représenter et défendre les intérêts de la filière de l'horticulture, du paysage et de la nature en ville dans le secteur public. Hortis est également engagé pour la professionnalisation (échanges de bonnes pratiques, formations...) et pour la valorisation des expertises des directions des espaces verts.



CONTACTS PRESSE

Agence Hopscotch PR

Anna Kaiava / 01 41 34 21 05 - akaiava@hopscotch.fr

Tina Meunier / 01 58 65 01 21 - tmeunier@hopscotch.fr

Union Nationale des Entreprises du Paysage

Ariane Selinger / 01 42 33 90 92 - aselinger@unep-fr.org